

Propositions d'avenir



Pour vivre de la forêt

Propositions d'avenir

La filière industrielle du bois fait face à de nombreux défis qui mettent en péril la pérennité des emplois et la vitalité des communautés forestières. Cette menace est source de grandes inquiétudes chez les travailleuses et travailleurs du secteur. Ils veulent être rassurés et souhaitent que les gouvernements se soucient vraiment de leur sort en posant les gestes requis pour pérenniser leurs emplois.

La présente plateforme vise à établir la nature des gestes à poser et constitue les principales revendications du mouvement syndical du monde forestier. Elle est le fruit d'un travail de concertation avec diverses parties prenantes et des experts de la forêt. Cette plateforme résulte d'une collaboration consensuelle. Les éléments présentés visent à mettre de l'avant une vision large et inclusive afin de rallier le plus grand nombre d'acteurs du milieu forestier pour une réforme du régime forestier qui soit réellement porteuse d'avenir et véritablement rassembleuse.

Pour répondre aux problèmes qui confrontent la filière bois au Québec, la solution ne consiste pas à se camper derrière les modèles d'affaires du passé. Il faut voir la transition industrielle comme une voie de passage qui permet d'assurer l'avenir des activités forestières de manière juste à l'égard des travailleuses et travailleurs et équitable envers les prochaines générations.

Pour que cette transition permette l'émergence de modèles d'affaires pérennes, l'aménagement forestier doit être envisagé de manière à assurer des approvisionnements durables, tirés d'écosystèmes diversifiés et résilients. Cette transition doit aussi pouvoir se construire dans un environnement social harmonieux et prévisible.

Les saines pratiques de gestion écologique des forêts sont aussi la base qui permet de maintenir la réputation des produits québécois sur les marchés internationaux. La certification environnementale des entreprises est un atout important à préserver. En cette période où une diversification des marchés s'impose, cette question prend une importance grandissante.

Finalement, la gestion et la planification des activités forestières doivent être plus efficaces en intégrant toutes ces facettes par la mise en place de sociétés régionales d'aménagement.

POUR UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE APTE À SOUTENIR DES EMPLOIS DURABLES

ORIENTATION GÉNÉRALE: Que le Québec se donne les moyens pour faire évoluer les modèles d'affaires et la structure industrielle du secteur forestier, et qu'une véritable concertation soit engagée avec les travailleuses et travailleurs. Le contexte actuel d'insécurité qui caractérise les marchés d'exportation et l'effritement de l'offre de bois traditionnelle nous imposent un virage stratégique. La transition industrielle constitue la voie de passage pour mettre fin à la destruction des emplois en foresterie (30 000 depuis l'an 2000) et assurer leur soutenabilité. Cet exercice ne peut se faire sans la contribution et la participation active des principales parties prenantes, dont les syndicats.

PROPOSITION 1

Développer et mettre en œuvre une stratégie de transition industrielle

ORIENTATION: Que l'effort de transition de la structure industrielle forestière mise sur le développement de créneaux de produits du bois à haute valeur ajoutée afin de pallier les effets de la consolidation des activités de sciage. Il faut renouveler notre approche stratégique pour l'industrie forestière. L'action des pouvoirs publics doit servir de catalyseur afin de stimuler des investissements structurants qui répondent à nos priorités collectives de développement et soutiennent des emplois de qualité. Appuyé par une vision industrielle ambitieuse axée sur la transformation et une meilleure circularité des matières, le signal doit offrir de la clarté et de la prévisibilité aux entreprises et aux travailleuses et travailleurs. La viabilité des nouveaux créneaux de production passe également par la mise en place de politiques publiques et d'une réglementation propice à leur développement.

1. Développer une nouvelle politique industrielle qui mise sur le rehaussement significatif de la fabrication de produits du bois à haute valeur ajoutée (bois d'ingénierie, bois massif, construction préfabriquée, bioraffinage, etc.).

- 2. Réviser les cadres réglementaires existants et adopter des politiques publiques qui augmentent l'utilisation des produits du bois dans la construction et soutiennent le développement du marché domestique tant en construction résidentielle multifamiliale que dans la construction commerciale et institutionnelle.
- 3. Créer un Bureau de transition forestière chargé de coordonner les efforts de transition industrielle en adéquation avec les réalités régionales et doté d'une structure de gouvernance inclusive.
- 4. Créer un fonds de transition (incluant l'apport du palier fédéral) qui permette de financer l'adaptation des entreprises et les mesures d'atténuation des impacts sur les travailleuses et travailleurs et les communautés.
- 5. Diversifier les marchés d'exportation interprovincial et international afin de réduire la dépendance envers les États-Unis.
- 6. Fournir un appui financier ciblé et stratégique à long terme qui favorise l'implication d'investisseurs qui ont un ancrage et une vision régionale forte.

PROPOSITION 2

Planifier une transition juste pour les travailleuses et travailleurs et les communautés

ORIENTATION : Que les pouvoirs publics reconnaissent que le développement durable n'est possible qu'avec la participation active du monde du travail. La transition industrielle forestière qui est envisagée profitera à l'ensemble de population, mais son fardeau affectera directement et disproportionnellement les travailleuses et travailleurs. En conséquence, ces derniers doivent pouvoir prendre une part active à l'élaboration de la stratégie et bénéficier d'une structure de soutien planifiée et financée en amont des transformations attendues.

- 1. Reconnaître le rôle et la contribution des travailleuses et travailleurs à titre de partie prenante dans la mise en œuvre de la stratégie de transition industrielle.
- 2. Confier un sous-mandat formel au Bureau de transition forestière chargé de planifier et de coordonner les mesures qui ciblent directement les travailleuses et travailleurs en tirant profit des structures multipartites déjà existantes telle que la Commission des partenaires du marché du travail et en y établissant un maillage structuré.
- 3. Mettre en place des mesures de soutien qui assurent la sécurité économique, l'accès à la formation et la réintégration des travailleuses et travailleurs.
- 4. Mettre en place des mesures pour bien connaître la vulnérabilité des communautés monoindustrielles et dépendantes de l'industrie forestière et soutenir leur diversification économique.

POUR UN AMÉNAGEMENT FORESTIER APTE À SOUTENIR LA FILIÈRE

ORIENTATION GÉNÉRALE: Que des ajustements soient apportés à l'aménagement forestier afin de faire en sorte que la filière bois puisse bénéficier d'un approvisionnement adéquat, fiable et durable. Les pratiques forestières doivent intégrer davantage les divers usages sur le territoire public, ainsi que les valeurs de conservation de la biodiversité afin de perpétuer les services écosystémiques attendus des forêts et préserver leur résilience face aux changements climatiques.

PROPOSITION 3

Déployer un effort sylvicole soutenu et cohérent avec des objectifs d'aménagement clairement définis

ORIENTATION: Que l'effort sylvicole soit réfléchi en fonction d'objectifs clairement énoncés et que des programmes d'investissements conséquents soient rigoureusement mis en œuvre. Dans cet effort, on cherchera à diversifier les actions sylvicoles en évitant les solutions uniques. Les risques devront aussi davantage être pris en compte afin d'assurer une plus grande fiabilité des approvisionnements.

- 1. Mettre en œuvre une stratégie d'investissement sylvicole cohérente et réaliste.
- 2. Diversifier l'effort sylvicole et les sources de matière ligneuse, notamment en explorant le potentiel de mise en valeur du bois sous utilisé.
- 3. Assurer la fiabilité des approvisionnements par une prise en compte responsable des risques tels le feu et les autres risques climatiques, de même que les effets réels de la sylviculture.

2 PRINCIPAUX OBJECTIFS d'une stratégie d'investissement sylvicole

Contrer la dégradation des forêts

Augmenter la production ligneuse

4 PRINCIPAUX TYPES D'ACTIONS

La remise en production après coupe

La restauration des forêts dégradées Une sylviculture à haut rendement Des gestes préventifs pour diminuer les besoins de restauration

PROPOSITION 4

Freiner l'appauvrissement des forêts et restaurer la valeur de l'offre de bois

ORIENTATION: Que la valeur de l'offre de bois fasse partie intégrante des décisions d'aménagement. La rentabilité et la robustesse des entreprises forestières dépendent beaucoup de la valeur du bois qui leur est offert. Or, au cours des dernières décennies, cette valeur s'est grandement dépréciée et plusieurs indices nous portent à croire que le problème est généralisé. Bon nombre d'entreprises à divers endroits au Québec s'en trouvent fragilisées.

- 1. Réaliser un diagnostic des problèmes d'appauvrissement de la forêt dans les différentes régions du Québec.
- 2. Ajuster les pratiques forestières et les choix d'allocation du bois afin de freiner l'appauvrissement de l'offre de bois et entreprendre la restauration de sa valeur.

PROPOSITION 5

Maintenir la biodiversité pour une forêt résiliente face aux changements climatiques

ORIENTATION: Que les pratiques forestières intègrent davantage les valeurs de conservation de la biodiversité. Les reculs en cette matière sont inacceptables dans un contexte où les changements climatiques exercent une pression de plus en plus forte sur les forêts. La biodiversité demeure notre meilleure garantie pour la résilience. Le maintien de la biodiversité et de la vitalité des écosystèmes permet de perpétuer les services écosystémiques que procure la forêt, y compris les bienfaits économiques. L'appauvrissement écologique des forêts conduit inexorablement à l'appauvrissement économique des communautés.

- 1. Maintenir la mise en œuvre d'un aménagement écosystémique comme outil principal d'adaptation face aux changements climatiques.
- Participer à l'atteinte de l'objectif de 30 % d'aires protégées d'ici 2030 en voyant cet outil comme une occasion pour maintenir la vitalité globale des écosystèmes et comprendre leur réaction face aux changements climatiques.
- 3. Mettre un terme à la controverse concernant le caribou forestier en considérant cette espèce comme un indicateur de l'état de santé de la forêt boréale. La transition industrielle doit alors être vue comme une voie de passage pour défendre l'intérêt des travailleuses et travailleurs tout en mettant un terme à une incertitude nuisible. En plus des conséquences écologiques et sociales, la disparition de cette espèce emblématique ne peut que nuire à la réputation de la foresterie québécoise.

PROPOSITION 6

Contribuer activement à une mise en valeur diversifiée de toutes les ressources du milieu forestier

ORIENTATION: Que le maintien et l'amélioration des conditions nécessaires à la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier fassent partie intégrante des objectifs d'aménagement forestier. La richesse des forêts va bien au-delà de la seule production de bois. Une foresterie durable repose notamment sur sa capacité à reconnaitre les acteurs du milieu et leur contribution à la création d'une richesse collective diversifiée. Une telle approche permet non seulement d'assurer l'acceptabilité des pratiques forestières, mais également d'en promouvoir les avantages multiples. La création d'une plus grande valeur totale et la diversification de l'économie des communautés sont des avantages qu'il faut renforcer par des stratégies d'aménagement davantage basées sur une vision intégrée des multiples usages et valeurs associées au territoire public.

- 1. Inclure la mise en valeur diversifiée de tout le potentiel forestier dans les objectifs d'aménagement du territoire et réaliser les actions conséquentes.
- 2. Mettre en place des conditions visant à augmenter la synergie des actions entre les différents acteurs du milieu (ex. maintien d'un réseau routier durable, etc.).

POUR UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF DANS LE RESPECT DES VALEURS DES PARTENAIRES DU MILIEU FORESTIER ET DES PREMIÈRES NATIONS

ORIENTATION GÉNÉRALE: Que le gouvernement mette en place les conditions pour que s'instaure un dialogue social constructif. De ce dialogue pourra émerger un aménagement forestier respectueux des valeurs de tous les partenaires du milieu et favorisant la valorisation de l'ensemble des ressources. Aussi, la gestion forestière doit se situer dans une véritable perspective de réconciliation avec les Premières Nations dans le respect de leurs valeurs et intérêts.

Sans paix sociale, l'incertitude contamine les environnements d'affaires de tous les acteurs économiques et nuit à la vitalité économique, sociale et culturelle des communautés forestières.

PROPOSITION 7

Favoriser la concertation entre tous les acteurs du milieu forestier

ORIENTATION: Que la concertation entre tous les acteurs du milieu forestier devienne un mode établi de gestion et ce, à toutes les échelles de planification. La concertation stratégique doit être réalisée tôt lors de l'élaboration des politiques ou stratégies afin d'éviter les conflits, optimiser les usages et faciliter la prévisibilité pour tous les acteurs. Les processus de concertation s'inscrivent dans une boucle de rétroaction entre les différentes échelles de gestion pour une meilleure prise en compte des réalités régionales et locales. Si la ministre demeure responsable et imputable de la gestion des forêts, la concertation permet l'expression des préoccupations de l'ensemble des utilisateurs.

- 1. Créer un Conseil national des partenaires pour une concertation autour d'objectifs nationaux à être établis par la ministre.
- 2. Mettre en place des processus régionaux de concertation stratégique pour adapter les orientations nationales aux réalités régionales et aux aspirations des acteurs locaux dans le cadre d'une révision de la gouvernance.

PROPOSITION 8

Accorder aux Premières Nations la place qui leur revient de droit dans la gestion des forêts du Québec

ORIENTATION : Que l'aménagement du territoire respecte les valeurs et intérêts autochtones afin de réaliser une réelle réconciliation. En conséquence, cet aménagement doit contribuer à la vitalité socioculturelle des Premières Nations au même titre qu'à la vitalité socioéconomique des communautés allochtones et autochtones. Ces objectifs sont envisagés dans un esprit de partage équitable et durable du territoire et de ses ressources.

- 1. Instaurer une gestion collaborative avec les Premières Nations pour que celles-ci exercent une réelle influence sur les décisions d'aménagement afin de réaliser une réconciliation territoriale.
- 2. Faire place aux Premières Nations dans la mise en valeur responsable des ressources forestières afin de réaliser une réconciliation économique.

POUR UNE GESTION EFFICACE, RESPONSABLE ET RÉGIONALE

ORIENTATION GÉNÉRALE : Que la gouvernance du territoire forestier soit revue en vertu d'une approche intégrée et inclusive. Un nouveau maillon crucial au travail de planification régionale et locale doit voir le jour et permettre de générer davantage de cohérence et de prévisibilité sur le terrain.

PROPOSITION 9

Créer des sociétés régionales d'aménagement forestier

ORIENTATION : Que les différents partenaires du milieu forestier puissent bénéficier d'une structure de planification adaptée à leurs réalités et en mesure de produire des résultats innovants. Les sociétés régionales d'aménagement forestier doivent permettre de maximiser la valeur des ressources forestières, de préserver les services écosystémiques de la forêt et d'en harmoniser les multiples usages. Ces entités devront également trouver un équilibre entre l'autonomie qui leur incombe et la responsabilité ministérielle à laquelle elles demeurent assujetties.

- 1. Créer des entités d'aménagement intégré pour chaque unité d'aménagement ou groupe d'unités selon les contextes régionaux.
- 2. S'assurer que ces sociétés soient dotées d'une direction professionnelle et des expertises techniques multidisciplinaires requises.
- 3. Donner un mandat axé sur l'intégration des diverses sphères d'interventions à l'échelle régionale (planification intégrée à long terme; coordination de l'ensemble des opérations; gestion des infrastructures; arbitrage des conflits d'usage; intégration des objectifs de conservation; adaptation et innovation sylvicoles; etc.).
- 4. Assurer une gouvernance participative inclusive et représentatrice des principales parties prenantes.

Pour vivre de la forêt

Propositions d'avenir

Sommet sur la forêt

Mai 2025













Avec la participation financière





